

## **Les programmes de mobilité internationale et la transformation de la gestion migratoire dans les pays de l'OCDE**

*Texte extrait de la présentation de madame Hélène Pellerin, professeure titulaire à l'École d'études politiques de l'université d'Ottawa*

*Introduction par Marie-Thérèse Chicha : Madame Pellerin est spécialisée en sciences politiques, elle a un doctorat de l'Université York et elle est professeure titulaire à l'École d'études politiques de l'université d'Ottawa. Elle a publié un ouvrage qui s'appelle « Governing international labor migration » et il y a plusieurs chapitres et articles sur la gestion migratoire à l'échelle nationale et à l'échelle internationale. Elle a également travaillé sur le rôle des diasporas dans le développement et sur l'émergence des nouveaux paradigmes de la mobilité, qu'elle va vous présenter aujourd'hui. C'est extrêmement intéressant.*

Je voudrais d'abord remercier Marie-Thérèse Chicha de m'avoir invitée à participer à cette école d'été. Je lui disais tout candidement que c'est la première fois en fait que je participe à une école d'été, et je trouve ça un peu étrange d'arriver dans un groupe que je ne connais pas. Donc je vous fais l'enseignement comme ça, une discussion pendant 1 heure et demie et puis vous ne me reverrez pas de la semaine. C'est aussi assez étrange. Mais je n'ai pas mis mon adresse courriel sur la présentation PowerPoint, mais je vous inviterai, si vous avez des questions de m'interrompre à tout moment. On va faire ça comme si c'était un cours, puis surtout avec des étudiants qui ont de l'expérience, si j'ai bien compris ce que Valérie me disait. Il y a ici à la fois des étudiants étudiants, mais il y a aussi des étudiants professionnels. Donc ça pourrait être extrêmement intéressant d'avoir les points de vue de tout le monde. Mais si vous voulez poursuivre la conversation après, je laisserai mes coordonnées avec les organisateurs ici et vous pourrez me contacter par courriel. Ça me fera plaisir de continuer cette conversation-là. Parce que j'avoue que quand je parle de mobilité internationale, le thème peut paraître un petit peu étrange, nouveau en tout cas, et on se dit comment c'est relié à la migration, c'est un peu de ça que je vais parler aujourd'hui. Mais c'est encore un sujet assez neuf présenté de cette façon-là. Bien sûr il existe une littérature sur la migration des personnes hautement qualifiées. Il existe aussi un peu de recherche qui a été faite, mais vraiment un peu et assez éparse, sur la circulation et le mouvement des personnes rattachées au commerce des services. Mais ça reste très pointu et axé sur des études de cas très particulières.

Alors ce que je veux faire ici, c'est plutôt de développer finalement une réflexion plus conceptuelle autour de la mobilité et avec une application avec l'étude des programmes de mobilité dans les pays de l'OCDE. Ce que j'appelle les programmes de mobilité internationale, et en l'occurrence l'étude du Canada. Donc j'ai un plan que je vais essayer de suivre aujourd'hui avec vous. Je vais d'abord présenter des chiffres dans les pays de l'OCDE sur ces programmes de mobilité, sur ces mouvements associés aux flux de personnes hautement qualifiées et qui, comme on va le voir plus loin, ne se rattachent pas à des programmes de migration et ce n'est pas de la gestion migratoire en tant que telle non plus. Après avoir présenté quelques chiffres, quelques tendances, je vais vous parler donc de la mobilité et j'ai compris que vous aviez à... j'avais en fait donc le texte sur le paradigme de la mobilité ou l'émergence... Donc vous avez un

petit peu une réflexion là-dessus. Je vais la poursuivre ici et l'approfondir, et ensuite on va parler des programmes de migration internationale, les PMI, comme forme spécifique de gestion migratoire. Alors étant politologue, évidemment la question de gestion politique m'intéresse beaucoup. Donc je vais voir c'est quoi la nature de cette gestion-là, de ces mouvements migratoires. D'autant plus important en fait qu'on pense souvent que ce sont des flux qui ne connaissent pas de gestion, c'est-à-dire qui répondent seulement aux forces économiques, alors que ce n'est pas comme ça que ça se passe exactement. Ensuite, les PMI et la production de la mobilité, donc encore là le rôle de l'état dans la production de la catégorie de personnes mobiles. On va finalement se poser la question, la mobilité est-elle source de précarité? Là ici il existe peu de données empiriques, mais je pense que la personne qui va intervenir après moi va peut-être avoir des données plus précises là-dessus. Puis quelques conclusions pour terminer.

Donc on commence avec les tendances. Juste quelques rappels qui ont été publiés depuis quelques années, soit par l'OCDE, soit par l'Organisation internationale pour la migration, où on indique que la migration à caractère économique était en croissance en fait jusqu'en 2008, jusqu'à la crise économique de 2008. Après ça il y a eu un ralentissement notamment pour ce qui concerne les flux migratoires de personnes temporaires, c'est-à-dire les travailleurs migrants étrangers, que ça soit les travailleurs saisonniers, etcetera. Il y a eu une reprise après 2008 de migration à caractère économique, mais beaucoup de cette reprise-là repose sur des migrations temporaires de personnes hautement qualifiées ou qui se rattachent à des accords de commerce.

Deuxième point, les chiffres reliés aux flux migratoires de migrations temporaires varient énormément et c'est difficile d'avoir une ligne directrice là-dessus ou de proposer des généralités parce que d'année en année ça varie énormément. Et même à l'intérieur d'une même année, ça varie énormément d'un contexte à l'autre. Alors si on regarde les derniers chiffres de l'OCDE pour 2014 par exemple, montraient que les migrations temporaires avaient énormément baissé au sein des pays européens, de l'Union européenne en fait, et c'était en partie parce que la crise économique avait frappé durement l'Espagne et l'Italie, qui étaient des recruteurs importants de main-d'œuvre temporaire étrangère. Il y avait aussi le fait que plusieurs de ceux qui faisaient partie des flux de migrants temporaires avant 2007, c'est-à-dire les Roumains, les Bulgares, maintenant pouvaient participer à la libre circulation, en tout cas au moins pour aller vers le Royaume-Uni et l'Irlande. Donc il y a eu des fluctuations, mais qui ne voulaient pas dire nécessairement une réduction des flux mais simplement un changement de catégorie. Bref il y a eu des fluctuations. En Amérique du Nord, les flux ont repris après 2008 et ça devient aussi... la croissance est presque aussi importante qu'elle l'était en 2007.

Troisième point, il y a une très forte proportion de migrants aujourd'hui qui sont très qualifiés. Encore là, les données de l'OCDE montrent une croissance de plus de 70 % parmi les personnes nées à l'étranger qui sont hautement qualifiées. 45 % de la population née à l'étranger est hautement qualifiée aussi dans les pays de l'OCDE. Puis il faut noter également la présence d'étudiants étrangers qui a doublé depuis 2000. Comme je vais le montrer tout à l'heure, les étudiants étrangers font partie aussi de ces programmes de mobilité internationale.

Donc ça c'est juste quelques pistes. Ensuite un petit peu plus précisément, donc les catégories de migrants temporaires, encore là c'est des chiffres de l'OCDE pris du dernier rapport. J'ai pris les 3 années qui, à mon avis, sont importantes pour comprendre les tendances récentes, 2008, 2010, 2012. Donc on voit que parmi les catégories de personnes qu'on associe à la mobilité internationale, ou en tout cas à la migration temporaire, parmi ceux-ci, le premier, en bleu pâle, les transferts intra-entreprise, c'est-à-dire des personnes mobiles à l'intérieur d'une même entreprise mais à l'échelle internationale, font partie de cette mobilité internationale. Ensuite il y a les travailleurs saisonniers, en bleu foncé. Ça ce sont les travailleurs migrants dont on entend beaucoup parler au Canada en l'occurrence parce qu'il y a eu beaucoup d'abus de la part des employeurs, etcetera. Mais ça c'est vraiment une gestion migratoire, ce n'est pas une gestion de la mobilité comme on va pouvoir faire la distinction plus tard. Ensuite les deux autres catégories, en saumon et orange, donc les stagiaires et les vacanciers actifs, ce sont aussi des personnes qui viennent pour le travail de façon temporaire et qui ne font pas partie de la gestion migratoire, et ils sont associés donc à la mobilité internationale. Donc on voit que ces catégories-là en 2008, 2010, 2012, sont assez importantes, alors que pour les travailleurs saisonniers, la colonne bleue foncée, on voit une réduction importante comme j'avais expliqué tout à l'heure. Puis il y a aussi toute la catégorie en vert, Autres, qui malheureusement elle n'est pas explicitée dans le rapport de l'OCDE, mais qui est quand même significative. Donc on voit que c'est des chiffres importants. Après avoir croisé des tableaux, des données, on peut voir que ça correspond en fait souvent à la présence de conjoints de migrants qui sont présents dans les pays de l'OCDE, à qui on accorde également un permis de séjour et un permis de travail la plupart... surtout s'ils sont des travailleurs hautement qualifiés. Ça peut être aussi d'autres catégories plus particulières, très pointues, comme l'échange de chercheurs internationaux, etcetera. Mais mon intuition me dit que c'est surtout les conjoints ici qui font que les chiffres sont importants comme ça.

Maintenant si on regarde juste une image de l'Europe, encore là c'était des données de l'OCDE, mais pour lesquelles donc j'ai ciblé trois catégories de travailleurs étrangers. En vert pâle, ce sont des travailleurs issus de la mobilité internationale. En rouge, les travailleurs migrants et en bleu, les travailleurs issus du cadre de la libre circulation, c'est-à-dire que ce sont des ressortissants de pays européens, de pays membres de l'Union européenne, qui ont donc droit à la mobilité à l'intérieur de l'Union européenne. Donc là on voit aussi que les travailleurs migrants, les chiffres pour 2012 montrent qu'ils sont assez infimes pour l'Allemagne, pour la France, pour le Royaume-Uni un petit peu plus, mais quand même assez faibles par rapport aux deux autres catégories, la libre circulation évidemment mais aussi la mobilité internationale. C'est intéressant, dans le cas du Royaume-Uni par exemple, la mobilité internationale représente à peu près la moitié de ces catégories de travailleurs étrangers. Si on regarde le cas du Canada maintenant, les catégories de travailleurs étrangers temporaires au Canada, alors ici j'ai fait une distinction pour essayer de refléter un petit peu le type de catégories qu'on a au Canada. Donc en vert pâle, ce sont les travailleurs temporaires qualifiés. En rouge, ce sont les travailleurs temporaires non qualifiés, et puis en bleu ce sont les travailleurs issus des programmes de mobilité internationale. Donc là on voit ici aussi les chiffres. Donc comparaison 2006-2013, on voit donc que la mobilité internationale représente de plus en plus une réalité importante au Canada.

Maintenant comme ça va devenir plus clair par la suite, mais c'est embêtant je dois déjà expliquer un petit peu de quoi il en retourne déjà avec la mobilité en parlant de ces chiffres-là. Alors une des façons par lesquelles on peut reconnaître ou distinguer les programmes de mobilité internationale avec les programmes de migration temporaire, c'est avec l'existence d'études d'impact sur le marché du travail, le EIMT qu'on voit ici. Alors tous les travailleurs migrants temporaires doivent répondre à l'exigence d'une étude d'impact sur le marché du travail. Autrement dit, les employeurs doivent prouver qu'il n'y a pas de Canadiens ou de résidents permanents au Canada qui pourraient occuper le poste, et ensuite ils peuvent obtenir les permis de travail pour embaucher des travailleurs étrangers. Les travailleurs étrangers issus de programmes de mobilité internationale sont exemptés de l'étude d'impact du marché du travail. Vous allez voir que ça a des implications importantes, j'en parlerai tout à l'heure.

Donc si on regarde simplement ici ce tableau, donc on voit les travailleurs étrangers issus de programmes de mobilité internationale présents au Canada en 2002, 2009 et 2012. Ça nous permet aussi déjà un petit peu de décortiquer c'est quoi la nature de ces programmes-là. Il y a les accords internationaux, donc qui est la première ligne. C'est-à-dire des accords de commerce que le Canada a signés avec d'autres pays partenaires et dans lesquels il y a des clauses pour la mobilité de catégories de professionnels. On le connaît déjà avec l'ALENA, l'accord de libre-échange nord-américain, donc pour un certain nombre de catégories de professionnels, il y a cette possibilité de mobilité. Ces personnes-là sont exemptées d'une étude d'impact sur le marché du travail lorsqu'elles viennent au Canada. C'est plus un accord de réciprocité.

Deuxième catégorie ici, les intérêts canadiens. Alors c'est très vague comme catégorie, mais c'est comme ça que c'est présenté dans les statistiques du Canada, donc Statistiques Canada. Puis le rapport du directeur parlementaire du budget les présentait très bien. Intérêts canadiens, donc c'est toute une série de programmes, je vais le présenter plus loin, qui permettent au Canada finalement de définir, de promouvoir les intérêts économiques du Canada, et à travers lesquels donc il y a la mobilité des personnes qui est permise. Puis il y a aussi « autres » c'est-à-dire autres catégories de personnes mobiles qui sont exemptées de l'étude d'impact du marché du travail, qui sont quand même moindre qu'intérêts canadiens et accords internationaux. Donc ça nous donne ici une idée de l'importance puis de la variété aussi de programmes de mobilité internationale qui peuvent exister au Canada.

OK donc les programmes au Canada quels sont-ils? Donc il y a les programmes qui sont rattachés aux accords internationaux, aux accords de commerce surtout, mais aussi des accords d'investissement. Donc il y a l'ALENA, il y a l'accord général sur le commerce des services, dont vous avez peut-être entendu parler. Cet accord général, à travers le mode 4, permet la mobilité des personnes. Encore là ça suit énormément le modèle de l'ALENA, c'est-à-dire qu'on spécifie des professions pour lesquelles la mobilité est possible. Je dirais que la plupart des pays de l'OCDE ont été assez réticents finalement à ouvrir cette catégorie-là du mode 4, mais il en existe quand même. Il y a aussi d'autres accords de commerces bilatéraux. Donc on connaît bien l'ALENA, mais il y a aussi l'accord de commerce Canada/Pérou, Canada/Chili, Canada et la zone européenne de libre-échange, en tout cas il en existe plusieurs. Dans chacun de ces cas-là, il y a

des listes, soit des listes négatives ou des listes positives, pour la mobilité de certains professionnels. J'ai mentionné autres accords de mobilité. C'est que dans certains cas ce n'est pas clairement rattaché à un accord de commerce, mais à un partenariat, de collaboration plus large avec d'autres pays.

En fait, ça m'amène au deuxième point. Donc le Canada a développé plus récemment de nouvelles mesures de mobilité professionnelle, donc des mesures pour favoriser les intérêts canadiens, l'expérience de travail international. Là on retrouve aussi en l'occurrence les vacanciers actifs puis les étudiants étrangers. Donc les mesures pour favoriser les intérêts canadiens par exemple c'est assez récent, donc 2013, et la justification pour le Canada de proposer ça, c'était que pour que le Canada demeure un pays concurrentiel, on doit pouvoir attirer les talents et les cerveaux étrangers finalement. Donc on voit que c'est vraiment dirigé à l'égard des personnes hautement qualifiées et donc de favoriser les intérêts canadiens dans ce sens-là.

Les vacanciers actifs en fait c'est permis ouvert, permis de travail ouvert, donc non il n'y a pas de restrictions. Dans ce cas-ci, la seule restriction c'est l'âge. Donc ça va jusqu'à 35 ans. C'est pour attirer les jeunes qu'on pense dynamiques et actifs.

Dans ces cas-là ce qui est intéressant c'est que c'est encore des accords qui sont signés avec d'autres pays. Donc ce n'est pas juste bar ouvert, appliquez d'où vous êtes. On a des ententes avec certains pays et on sollicite les candidatures des ressortissants de ces pays-là. Quand on se met à regarder un petit peu avec quels pays on a signé ces accords-là, on voit aussi c'est quels genres d'intérêt que le gouvernement essaie de tirer à travers ça. Donc dans les mesures pour favoriser les intérêts canadiens, c'est beaucoup avec des pays émergents, des pays qui représentent... c'est des marchés, c'est des débouchés avec lesquels le Canada voudrait éventuellement avoir plus de collaboration. Donc la mobilité devient un instrument finalement aussi pour favoriser ces intérêts stratégiques canadiens là. Dans le cas de l'expérience de travail international c'est beaucoup avec des pays avec lesquels le Canada entretient déjà de bons liens, par exemple plusieurs pays européens, mais avec lesquels on veut favoriser une plus grande circularité finalement des jeunes, des... Oui?

Puis donc il y a les étudiants étrangers. J'inclus les étudiants étrangers parce que vous n'êtes pas sans savoir... Je pense que soit vous êtes impliqués directement, vous le vivez ou vous en connaissez qui vivez ou bien vous étudiez ça. Les étudiants étrangers ont la possibilité de travailler aussi sur place. Le Canada, depuis quelques années, comme beaucoup de pays de l'OCDE, essaie d'attirer les étudiants étrangers. En Amérique du Nord c'est difficile, la bataille est un peu perdue parce que les étudiants étrangers sont attirés surtout vers les États-Unis. Donc le Canada, depuis le milieu des années 2000, tente de remonter la pente et tente finalement de concurrencer, peut-être pas directement les États-Unis, mais au moins le Royaume-Uni et l'Australie qui sont les deux autres concurrents directs des États-Unis pour les étudiants étrangers. Évidemment on parle surtout des étudiants anglophones ici qui constituent la majorité des flux.

*Question : Les travailleurs qualifiés, une fois arrivés au Canada, est-ce qu'ils sont pris en charge par un organisme d'insertion sur le marché du travail, ou bien est-ce qu'ils sont livrés à eux-mêmes pour aller chercher un emploi?*

*Réponse de Hélène Pellerin : Là vous me devancez un petit peu. Vous parlez des travailleurs qualifiés dans ces programmes de migration. C'est un des problèmes. C'est qu'il n'y a pas de suivi qui est fait à ce niveau-là. Donc je ne sais pas si c'est une discordance, comme ils diraient en anglais, une conséquence inattendue, ou si c'est... Mais en même temps c'est assez récent tout ça, et je ne sais pas jusqu'à quel point ils ont pensé et ils ont planifié tout ce qui pouvait arriver. Mais enfin c'est comme ça. Alors non, il n'y a pas de suivi. Il n'y a pas d'encadrement.*

Maintenant je vous amène à un niveau plus conceptuel pour quelques diapos, pour essayer de comprendre maintenant quand on parle de mobilité internationale, donc à quoi on fait référence. Ça c'est sur la base de l'étude de ces exemples-là qui existent dans les pays de l'OCDE qu'on peut identifier en fait deux grandes catégories de programmes de mobilité internationale. J'ai mis entre accolades ici la libre circulation au sein de l'Union européenne. Je pourrais en parler un petit peu pour montrer en quoi c'est assez différent, en fait c'est très différent. Mais je vais y revenir en conclusion, donc c'est pour ça que je voudrais en parler brièvement ici.

Donc il semble exister deux catégories particulières, deux types de mobilité internationale. Alors il y a le type qui est associé aux traités commerciaux. Donc l'accord de libre-échange Canada/États-Unis, l'accord de libre-échange Nord-Américain et l'AGCS qui a suivi de très près ce qui se fait à ce niveau-ci. Alors la particularité ou les particularités de ce cadre-là, de ce type de mobilité là, d'abord l'objectif principal ce n'est pas la mobilité des personnes, c'est la libéralisation commerciale. Les gouvernements ne s'en cachent pas, ce n'est pas quelque chose de secret, puis je n'ai pas découvert le bouton à quatre trous avec ça. Donc c'est la libéralisation commerciale, c'est vraiment l'objectif principal. Donc dans ce cadre-là, la mobilité des personnes elle est gérée pour les bénéfices des partenaires commerciaux. Autrement dit, les principes qui gèrent la mobilité des personnes ici sont des principes qui sont issus des intérêts commerciaux. Alors le principe-clé ici c'est celui de réciprocité comme dans le droit commercial. Donc je disais tout à l'heure à quelqu'un, je ne suis pas une juriste mais j'en sais un petit peu sur le droit commercial juste pour comprendre ça. Donc dans le droit commercial, un des principes qui guide les négociations et les ententes, c'est la réciprocité. Si j'accorde un bénéfice à un partenaire, je m'attends à ce que le partenaire m'accorde un bénéfice équivalent. Donc la réciprocité c'est au cœur des accords de libre-échange, de libéralisation commerciale, et la mobilité des personnes elle est gérée sous le principe de la réciprocité. Autrement dit, ce n'est pas le bénéfice pour les travailleurs, ce n'est pas l'intégration avec succès dans l'économie, qui compte, c'est savoir si moi j'ai accordé par exemple un quota de 6000 professionnels dans le domaine des hautes technologies de l'information avec tel pays, je m'attends à ce que ce pays-là m'accorde aussi quelque chose, l'équivalent, en échange. C'est ça qui gère... Oui?

*Question : Le fait que ça soit des acteurs internationaux puis que les gens souhaitent ces accords-là, est-ce que ça crée des différences dans les droits des migrants temporaires?*

*Réponse de Hélène Pellerin : Tout à fait. C'est-à-dire qu'il y a différents statuts finalement. Il y a des statuts différenciés au sein de la même société. Ça peut être même le cas au sein d'une même entreprise. C'est-à-dire qu'il peut y avoir des personnes qui sont entrées comme immigrants qualifiés, donc à hauts revenus maintenant, puis avoir des personnes qui sont venues issues de programmes de mobilité internationale et qui ne sont pas gérés par les mêmes codes si vous voulez. Il y a quand même une gestion nationale, c'est-à-dire qu'il y a des recours, je vais en parler plus loin, il y a un plancher de salaire, un salaire minimum, il ne peut pas y avoir des abus, on ne peut pas les traiter comme esclaves parce qu'ils ne sont pas couverts par une entente sur le droit du travail. Mais il n'en reste pas moins que le droit du travail, de façon de base, les droits humains s'appliquent dans tous les cas. Ça ne va pas mener à des abus comme tels, mais ça mène à toutes sortes de réalités complexes et très diversifiées au sein de la société, effectivement.*

Donc je dis qu'ils sont gérés pour les bénéficiaires des partenaires commerciaux et donc ici la question est de savoir les quotas, comment on va établir les quotas, combien il va y en avoir cette année, combien il va y en avoir l'année prochaine, c'est d'abord et avant tout géré en négociation avec les partenaires commerciaux. Ce n'est pas en fonction de la réalité économique dans le pays. Alors tout à l'heure on mentionnait la réforme de 2014, alors maintenant il faut prendre en considération un peu la situation du marché du travail, mais il n'y a pas d'avis du marché du travail ou d'étude d'impact du marché du travail qui va être obligatoire. Mais on peut réduire les quotas, mais on va quand même garder son engagement avec ses partenaires si on veut garder la bonne relation avec ses partenaires. Donc c'est un peu la réalité qui est sous-jacente à ces modèles-là.

Puis le deuxième modèle, ce sont des programmes... Ici j'inclus les programmes pour étudiants internationaux, programmes pour vacanciers actifs, échanges de stagiaires, etcetera, ici ce ne sont pas les programmes qui sont liés directement à la libéralisation commerciale. En fait c'est plus ce que j'appelais tout à l'heure le positionnement stratégique. Donc les pays vont conclure des ententes entre eux pour se positionner favorablement, mais pas nécessairement pour le commerce. Alors ici ce n'est pas la réciprocité nécessairement qui est au cœur de ça, mais c'est quand même la négociation avec les partenaires qui va être déterminante aussi pour que ce soit les quotas, les catégories, par exemple est-ce qu'on va avoir une liste ouverte, une liste fermée, de partenaires. En fait ça varie beaucoup. J'ai une collègue qui me montrait comment, avec des pays latino-américains par exemple, on a tendance à avoir davantage une liste fermée, c'est-à-dire une liste prescrite de catégories de professionnels à qui on va ouvrir. Alors qu'avec des pays plus émergents, plus intéressants pour le Canada, c'est des listes ouvertes et qui peuvent inclure tous ceux qui pourraient être inclus.

Je veux quand même parler de la libre circulation au sein de l'Union européenne, parce qu'après tout c'est un peu les Européens qui ont inventé cette notion de mobilité, sauf qu'ils donnent une signification assez différente à la mobilité. Donc la mobilité au sein de l'Union européenne, c'est associé à la libéralisation, la quatrième liberté si on peut dire, la libéralisation du facteur travail. Après avoir libéralisé les flux de capitaux, après avoir libéralisé les flux de marchandise, après avoir libéralisé les flux de services, on libéralise les flux de travailleurs. C'est un peu ça et

qu'ici c'était une logique un petit peu différente, donc on poursuit la libéralisation. Et ici la grande différence avec les autres cadres de mobilité internationale, c'est que la libéralisation du facteur travail se fait, est gérée, au sein même d'un espace économique intégré dans lequel on se donne, avec encore certaines difficultés, certains obstacles, mais quand même, des objectifs à la fois sociaux, économiques, politiques, avec cette libéralisation du facteur travail. Autrement dit, il y a un dialogue social qui est instauré pour négocier comment la libéralisation du facteur travail se fait, alors que ce n'est pas le cas dans les autres exemples.

Ça m'amène à parler des usages du concept de mobilité. Alors si vous avez lu le texte qui avait été en référence, vous allez me suivre assez bien ici. Donc quand on parle de mobilité, je viens de dire il y a 2 secondes qu'au sein de l'Union européenne c'est peut-être les premiers qui ont utilisé le concept de mobilité, mais ils l'utilisent d'une façon assez différente, donc ils l'utilisent comme libre circulation. Quoique les partenariats pour la mobilité de l'Union européenne, c'est plus des partenariats de gestion migratoire qui visent en fait à s'assurer de l'étanchéité des frontières, plutôt que des partenariats pour faciliter la libre circulation des personnes.

Je reviens à la diapo. Donc on pourrait dire que le terme mobilité c'est un terme assez générique finalement, et pour l'UNESCO qui avait publié un glossaire en 2008, c'est un terme qui englobe tout déplacement géographique de personnes. Alors ici on peut inclure à la fois les touristes, les migrants temporaires, l'immigration permanente, bref tout ce qui est circulation de personnes est inclus ici. Donc ça c'est un des usages du terme de mobilité qui existe, mais qu'on ne retrouve pas nécessairement dans les instances qui ont plus d'impact sur la façon dont les états gèrent les flux de personnes. Il y a évidemment aussi que le concept de mobilité est associé au mouvement des travailleurs hautement qualifiés, et là je dirais que ça, ça date d'à peu près 2003, Bagatti qui parlait de cette quatrième liberté. Puis c'est, comme je le disais tout à l'heure, associé à la libéralisation économique. Donc pendant plusieurs années, quand on parlait de flux de personnes hautement qualifiées, on parlait généralement de personnes mobiles, de gens d'affaires, d'investisseurs, de personnes mobiles. Comme si implicitement on comprenait que ce n'était pas des migrants puis qu'ils n'allaient pas avoir non plus le même sort que les migrants. C'est un peu ça la logique.

L'ONU en 2001 a également commencé aussi à utiliser le terme de mobilité, puis c'était pour y renvoyer à des migrations circulaires et temporaires. Donc ici la circularité elle est extrêmement importante. Ça veut qu'ici on ne s'attend pas à ce que les gens s'installent. Tout à l'heure la question qui avait été posée par là c'est... Donc la mobilité fait référence justement à ces personnes qui n'ont pas l'intention, qui n'ont pas la prétention et qui ne pourront pas s'installer. C'était un peu ça la logique. Donc les gens d'affaires ou les investisseurs ou bien les personnes hautement qualifiées, qui se déplacent à l'intérieur d'une entreprise multinationale par exemple entrent dans ces catégories-là. Puis l'Organisation internationale du commerce en 2007 finalement, a voulu souligner que le concept de mobilité finalement on l'utilisait pour élargir notre compréhension des possibilités d'entrée et de séjour. Alors c'était finalement pour dire qu'il existe toutes sortes de catégories migratoires et on ne peut pas simplement tout de suite associer le mouvement des personnes aux travailleurs migrants agricoles saisonniers par



exemple. Il existe toutes sortes de catégories, puis la mobilité, ce concept-là, sert à élargir justement les horizons de ce concept-là.

Donc ici on voit que le concept de mobilité a commencé à être présent dans les instances internationales, associé à certains objectifs particuliers. Mais ce qu'on voit, ce qui ressort de ça, il y a des caractéristiques communes en fait à peu près à tous ces exemples-là. C'est que quand on parle de mobilité, en fait on a tendance à parler de séjour et de travail temporaires. Donc ce n'est pas l'immigration, la mobilité. On tend aussi à voir une certaine fluidité de la circulation des travailleurs. Donc les travailleurs se déplacent, se déplacent aussi pour des périodes assez courtes. Ça peut varier de 3 mois dans le cas vacanciers actifs par exemple, à 1 an pour les transferts intra-entreprises. Ça peut aller jusqu'à 3 ans maximum, mais c'est à peu près ça le maximum. Donc une autre caractéristique c'est que la mobilité ce n'est pas une voie vers l'installation ou vers l'immigration. Ça c'est clairement noté dans la plupart de ces ententes-là. Puis je rajouterai, puis là c'est le côté que je vais développer un petit peu plus tout à l'heure, que c'est découplé, c'est-à-dire que c'est divisé, c'est séparé, des préoccupations liées au marché du travail et à la demande de main-d'œuvre. Donc le fait qu'il n'y a pas d'étude d'impact sur le marché du travail confirme ça. Donc ce n'est pas une gestion. La mobilité donc n'est pas reliée à la gestion de la migration par la demande, c'est-à-dire par l'ouverture de contrats ou d'ententes pour la migration de travailleurs, que ce soit avec des quotas ou des avis sur le marché du travail.

Maintenant je voudrais rapidement vous dire qu'est-ce qu'on nous dit dans la littérature sur les programmes de mobilité internationale. Donc j'en ai parlé un petit peu déjà en introduction qu'il y a peu de travaux encore là-dessus. Ça a tendance à être des travaux assez restreints, assez limités à des études de cas très précises. Alors dans la littérature on a tendance à parler donc d'une forme spécifique de la circulation pour les travailleurs hautement qualifiés. Donc certains auteurs, comme Finley ici que j'ai mentionné, étudient les flux de personnes hautement qualifiées pour essayer d'en comprendre la nature très différenciée des travailleurs migrants non qualifiés. Donc soit pour souligner les privilèges, soit pour souligner le type de trajectoire et beaucoup aussi pour souligner la capacité... l'autonomie de ces travailleurs hautement qualifiés aussi donc qui peuvent circuler assez librement. Un petit peu plus récemment, les travaux de Hong ont été extrêmement intéressants pour parler de la mobilité des travailleurs issus de la mobilité comme étant un peu aussi un travail de construction, dans le sens du constructivisme, une construction de la catégorie du capital humain. Alors non seulement on nous dit que les travailleurs hautement qualifiés vivent une expérience différente, mais on nous dit ils sont différents aussi. Donc autrement dit, ils ont un peu intériorisé l'idée qu'ils sont des travailleurs autonomes, qu'ils sont capables, qu'ils ont les compétences pour gérer leur vie puis gérer leur trajectoire. Donc la construction du capital humain, c'est-à-dire d'en faire un capital, donc de parler des travailleurs comme étant du capital c'est déjà une forme de... c'est un travesti de l'esprit un peu si on parle des humains, on en parle comme capital. Mais là aussi c'est qu'on dit qu'ils ont intériorisé un peu cette pratique-là. Donc ça c'est ce que Hong suggère. C'est que les états encouragent ça, les firmes multinationales encouragent ça, les associations qui servent par exemple à reconnaître les qualifications ou les compétences des travailleurs étrangers encouragent ça aussi. Autrement dit, on est en train d'imposer finalement une nouvelle

catégorie migratoire, le capital humain qui donc se déplace différemment. Donc ça c'est un peu ce que la littérature, certaines littératures sur la construction de la catégorie, suggèrent avec un certain critique. Les travaux de Hong évidemment disent que ce n'est pas les gens eux-mêmes qui ont décidé qu'ils allaient devenir du capital. C'est un peu le contexte économique et politique qui a favorisé ça.

Puis on parle aussi un peu de mobilité, le troisième point, toujours pour parler des formes spécifiques de circulation, comme étant... Dans une économie mondialisée finalement, il existe différents régimes de mobilité, c'est-à-dire différents types de flux migratoires, certains qui ont plus de droits, certains qui en ont moins. Et les travaux de Christina Gabriel réalisés en 2013 montraient finalement que dans le cadre de l'ALENA il existe différents régimes de mobilité. Il y a la mobilité des Canadiens et des Américains hautement qualifiés, donc qui correspondent aux catégories professionnelles de la mobilité. Et puis il y a les Mexicains qui font partie d'un autre régime de mobilité. Donc il n'y a pas de correspondance ici. On est complètement dans une réalité différente. Donc la mobilité on peut la comprendre, c'est un concept utile dans la littérature on en parle justement pour faire des distinctions de régimes de mobilité avec plus ou moins de droits, avec plus ou moins de fluidité aussi et qui donc traverse des zones géographiques assez différenciées sur le plan économique et politique. Glick Chiller aussi, un texte en 2013 aussi qui parlait de régimes de mobilité pour insister sur justement les inégalités et sur les rapports de pouvoir qui existent à l'intérieur aussi de ces régimes de mobilité. Donc ça c'est dans la littérature un petit peu ce que la mobilité comme forme spécifique de circulation a à nous dire.

La mobilité du point de vue économique. Là je n'ai pas mis de citations, je n'arrive pas à les retrouver, mais c'est plutôt des déclarations finalement qu'on retrouve, soit qui entourent les accords de commerce ou de certains politiciens. On voit les programmes de mobilité internationale comme une forme efficace d'allocation du capital humain. Alors là ici je vais expliquer surtout le deuxième point. Donc on la voit comme étant moins dirigiste que la gestion par la demande, mais plus spécifique que la gestion par l'offre. Alors là je vous expliquer un petit peu qu'est-ce que je veux dire par là.

Les programmes de mobilité internationale, comme je le disais tout à l'heure, puis quand je répondais à votre question, ça m'a permis d'élaborer sur le fait qu'il n'y a pas de suivi, il n'y a pas d'encadrement. Ces personnes-là sont admises pour un séjour temporaire avec permis de travail temporaire aussi et il n'y a pas de suivi. Il n'y a pas non plus de calcul qui est fait de la part du gouvernement à savoir est-ce que ces personnes-là vont prendre les emplois des autres, est-ce qu'ils vont être en surnombre, est-ce qu'ils risquent de ne pas se trouver de travail. Non, ce n'est pas comme ça que ça fonctionne. Les programmes de gestion migratoire temporaire, comme les programmes de travailleurs agricoles saisonniers, sont les programmes gérés par la demande. C'est-à-dire que ce sont les gouvernements qui s'entendent avec les employeurs pour déterminer de quoi on a besoin cette année. Vous avez besoin de combien? Donc on établit c'est quoi la demande. Ça, ça s'appelle une gestion par la demande. Alors les employeurs, j'ai suivi plus le cas du Canada, au Canada ont été extrêmement frustrés de la gestion par la demande. Pas seulement les fermiers, mais aussi dans le domaine des hautes technologies de

l'information et des communications. Ils disaient ça n'a pas de sens, la gestion par la demande c'est que ça prend à peu près 6 à 9 mois avant que notre demande à nous les employeurs passe par le gouvernement puis qu'on accueille les travailleurs. Dans 9 mois dans le domaine de l'informatique c'est une éternité et ce n'est plus nécessairement les personnes dont on a besoin. Puis en plus c'est que les personnes que vous accueillez comme ça, on ne sait pas si c'est les personnes qui vont vraiment pouvoir s'ajuster à notre milieu de travail, etcetera. Donc les employeurs ont fait beaucoup de pression sur le gouvernement canadien pour dire écoutez, votre gestion par la demande il faut soit que vous accélériez ou que vous nous donniez plus de marge de manœuvre finalement pour le faire.

Le programme de mobilité internationale dans ce sens-là, ce n'est pas une gestion par la demande. Ce n'est pas le gouvernement qui s'assoit puis qui dit voilà, on établit c'est quoi la demande, puis on fait venir les gens par la suite. Les gens viennent sous la catégorie de mobiles ou de personnes hautement qualifiées ou à travers des ententes, et on espère que ça va mieux s'ajuster parce que ces personnes-là sont déjà... peuvent faciliter une meilleure intégration. Puis en plus, c'est que ça favorise les intérêts canadiens par ailleurs à l'échelle internationale.

Les programmes de mobilité internationale seraient aussi vus comme étant plus spécifiques que la gestion par l'offre. Alors la gestion par l'offre, ça serait par exemple le système de points que le Canada avait pour gérer l'immigration. Ici on établit, si vous avez entre tel âge et tel âge vous obtenez tant de points, si vous parlez les deux langues officielles vous avez tant de points, si vous avez tel niveau d'éducation vous avez tant de points, etcetera. Vous postulez et nous on gère l'offre. Nous, je veux dire le gouvernement, on gère cette offre-là. Là aussi il y a eu énormément de critiques de la part des employeurs qui disaient que ce n'est pas réaliste, ce n'est pas du tout axé sur le marché du travail parce que cette offre-là ne se traduit pas nécessairement par un ajustement facile sur le marché du travail, etcetera. Donc les programmes de mobilité internationale sont vus comme étant beaucoup plus flexibles que la gestion par l'offre. Parce qu'ici on établit des zones avec lesquelles on veut collaborer et on établit un peu des critères plus larges des professions, quand même, des professions établies puis des quotas. Les quotas c'est beaucoup plus flexible à changer année après année qu'un système de points. Donc on voit que finalement du point de vue économique, les programmes de mobilité internationale peuvent être considérés comme étant plus significatifs.

Puis une dernière littérature que j'aime bien consulter, celle sur la gouvernance de la mobilité. Ici finalement ce à quoi on s'intéresse, c'est de savoir que quand on parle de gestion de la mobilité internationale, qui sont les acteurs qui sont présents, qui sont impliqués dans cette gestion-là. Ce qui est intéressant, toute la littérature sur la gouvernance, pas juste de la migration ou de la mobilité, mais gouvernance en général, c'est qu'on porte attention au fait que de plus en plus la gouvernance, la gestion impliquent des acteurs privés et des acteurs publics de façon très étroite. Il y a aussi des ententes internationales qui sont impliquées. Donc les ententes commerciales font partie de ça. Puis aussi dans la notion de la gouvernance de la mobilité, on s'intéresse aussi un petit peu à la géographie. Donc, des géographes de formation, essaient de comprendre, si on prenait une photographie des ententes de mobilité que le Canada a signées, on pourrait aussi voir un peu les nouveaux espaces de régulation de la mobilité qui

apparaissent. Les espaces géographiques qui n'étaient pas nécessairement connectés au départ, mais qui le deviennent maintenant à travers ces programmes de mobilité internationale, qui constituent des espaces où la mobilité des personnes devient gérée, mais par les deux pôles qui ont signé l'accord. Donc une autre littérature qui est intéressante aussi à mobiliser pour cette étude-là.

Je vais aller un petit peu plus vite maintenant parce que j'ai pris beaucoup de temps. Donc pour les états s'intéressent-ils à la gouvernance de la mobilité ou en tout cas à la gestion de la mobilité? J'ai déjà un peu annoncé ma position là-dessus, je pense, tout à l'heure en faisant toutes sortes de commentaires, donc vous ne serez pas surpris avec les points qui sont là. Donc la mobilité devient un levier important pour les négociations avec les partenaires. Il y a une inégalité qui existe dans la mobilité consentie selon la région d'origine, comme je l'avais mentionné tout à l'heure. Mais il n'en reste pas moins que le Canada, lorsqu'il signe des partenariats pour la mobilité avec des programmes de mobilité internationale, peut utiliser la mobilité des personnes comme point de négociation avec les partenaires. Alors ça devient important parce que beaucoup de partenaires avec lesquels le Canada a signé des ententes souhaitent justement qu'il y ait une facilité de mobilité pour leurs professionnels. Donc le Canada voudrait aussi la même chose de son côté. Donc c'est un levier de négociation qui peut être utilisé. Pour les états c'est intéressant les programmes de mobilité internationale, parce qu'ils s'arrogent finalement un pouvoir qu'on pourrait penser qu'ils auraient perdu avec la notion de mobilité internationale. On pourrait penser que dans un contexte de mondialisation, l'état s'efface, finalement les flux sont influencés par d'autres forces, mais là on voit que finalement l'état a un contrôle assez élevé.

Avec le deuxième point, avec les programmes de mobilité internationale, l'état peut aussi produire des catégories distinctes. Alors la notion de catégories migratoires, donc un sociologue belge, Martiniello, en avait parlé en 2005 et signalait que finalement la catégorisation, l'exercice de catégorisation est extrêmement important, non seulement pour avoir des statistiques sur un phénomène, mais aussi parce que ça a tendance à organiser les flux migratoires. Lorsqu'ils deviennent dans une catégorie, ils sont traités selon la catégorie, ils sont traités selon les cases et les obligations qui viennent avec la catégorie. Donc la production de catégories finalement fait partie un peu de l'exercice de l'état. Donc Gérard Noiriel en 2001 disait ça et puis Benoît Larbiou également. Puis ça a aussi un effet, on pourrait dire, disciplinaire d'une certaine façon. Un peu comme tout à l'heure je parlais de la construction du capital humain, la catégorisation a aussi un effet sur les candidats eux-mêmes, c'est-à-dire les personnes mobiles elles-mêmes qui correspondent à une certaine catégorie et savent un petit peu c'est quoi les recours, c'est quoi les possibilités qu'ils ont dans le cadre d'un programme plutôt qu'un autre.

Puis troisièmement, quel intérêt les états ont-ils à avoir des programmes de mobilité internationale? Ça nous vient un peu des réflexions de nos collègues qui sont plus en management des affaires, l'étude des hautes affaires commerciales, c'est que la mobilité finalement contribue aux chaînes d'approvisionnement. Alors ça c'est intéressant. Je vais prendre 2 minutes pour en parler. C'est que pour ces chercheurs-là, il existe différentes façons d'internationaliser l'économie. Soit avec les échanges, on peut aussi avec la délocalisation des

entreprises à l'étranger, mais on peut aussi le faire à travers l'existence de personnes mobiles. Donc si on embauche des personnes dans une entreprise au Canada, qui par ailleurs travaillent à Hong-Kong, ça va faciliter non seulement un transfert de connaissances, mais aussi des liens économiques de production avec Hong-Kong éventuellement. Donc ça contribue à créer ces chaînes d'approvisionnement à l'échelle internationale. Donc la mobilité des personnes devient un outil finalement dans cette stratégie-là.

Il me reste 10 minutes à peu près, donc pour vous parler brièvement du Canada et des programmes de mobilité internationale. En fait le Canada a diverses approches selon les pays partenaires. Donc ce n'est pas toujours les mêmes programmes qui sont utilisés. En 2006 le Canada avait développé son programme ou sa stratégie d'Avantage Canada, c'est-à-dire comment positionner le Canada de façon plus significative à l'échelle internationale. Mais de plus en plus on va vers une politique de concurrence mondiale donc où on essaie de se positionner stratégiquement par rapport à nos partenaires, mais par rapport à nos rivaux également. Donc les programmes de mobilité internationale semblent s'inscrire là-dedans directement. Ce qui est intéressant c'est que ça donne lieu aussi à une gestion assez différenciée de la mobilité. Autrement dit, les acteurs décisionnels qui sont impliqués dans les programmes de mobilité ne sont pas les mêmes que ceux qui sont impliqués dans les programmes de migration temporaire ou même de l'immigration. On voit que notamment l'implication du ministère des Affaires internationales et du Commerce et du Développement, qui n'est pas habituellement un acteur qu'on considère comme étant si important pour la gestion de la mobilité des personnes, parce qu'habituellement c'est Citoyenneté et Immigration Canada et Affaires... J'oublie tout le temps, ils changent toujours l'acronyme à peu près à tous les 2 ans... Ressources humaines et développement des compétences... C'est ça. Habituellement ce sont les deux qui sont impliqués, mais dans le cas des programmes de mobilité internationale, pour la plupart, ça implique aussi le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement.

Donc je vous parlais des chaînes d'approvisionnement. Le programme Édu-Canada par exemple, pour étudiants internationaux, là j'ai une citation directe du document, vise « à cibler la quantité et la qualité de talents requis pour combler les pénuries futures de capital humain ». On vise à doubler le nombre d'étudiants internationaux. Ça, ça avait été pris, je pense, en 2010, donc d'ici 2012. On avait identifié des marchés prioritaires qui sont, comme je le disais tout à l'heure, un peu des marchés émergents, donc la Chine, l'Inde, le Brésil, les pays du Moyen-Orient, d'Afrique du Nord, la Turquie, le Vietnam, le Mexique. La mobilité des jeunes quant à elle, on voit ici un lien direct avec le positionnement stratégique, c'est-à-dire qu'on a des ententes réciproques pour la mobilité des jeunes comme vacances/travail, jeunes professionnels, stages coop internationaux. Le Canada présentement a signé trente-trois ententes avec des pays, surtout en Europe mais aussi en Asie et en Amérique du Sud, quelques pays avec lesquels on a signé ces ententes-là. On a aussi donc production de la catégorie mobile. Là j'ai l'impression que je vais rapidement, mais si vous avez des questions vous pouvez m'interrompre. Peut-être qu'à ce moment-là j'aurai le droit de parler un petit peu plus longuement.

Donc la production de la catégorie mobile, de personnes mobiles à l'échelle internationale, ce qui est intéressant c'est que c'est une catégorie qui est assez invisible sur le plan politique ou même statistique. Jusqu'à très récemment, c'était extrêmement difficile de répertorier, de chiffrer le nombre de personnes issues de programmes de mobilité internationale au Canada. On avait les travailleurs migrants temporaires, on avait les immigrants, mais entre les deux c'était assez vague et il n'y avait pas de statistiques directement à leur sujet. C'est récent, on a maintenant accès, on identifie plus clairement maintenant les travailleurs étrangers temporaires hautement qualifiés et issus de programmes de mobilité internationale. Donc on peut statistiquement les observer.

Alors ce qui est intéressant aussi avec la catégorie mobile, c'est parce qu'elle est reliée à des ententes commerciales ou de réciprocité avec les autres, ce n'est pas la juridiction sur le marché du travail qui s'applique en tant que telle. Donc le cadre juridique est celui du droit commercial. On parle de capital humain et c'est le principe de réciprocité qui prévaut. Quant au cadre administratif qui permet la gestion, c'est fondé énormément sur le pouvoir discrétionnaire des autorités en place, des gouvernements. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de négociations ici, il n'y a même pas de projets présentés, au Parlement par exemple, sur ces questions-là. Le gouvernement peut donc, de façon discrétionnaire mais quand même en contact avec ses partenaires, établir les quotas pour la venue de professionnels mobiles. Donc un cadre administratif assez distinct. Ça donne lieu donc à une gestion différenciée. Comme je l'avais soulevé un petit peu tout à l'heure assez rapidement, les programmes de mobilité internationale, on le comprend bien maintenant je pense, ce n'est pas les programmes qui sont élaborés sur la base du dialogue social avec les partenaires au Canada, que ça soit les associations de travailleurs, que ça soit même les associations d'employeurs non plus, ni avec les organismes de la société civile. Donc on voit ici que ce n'est pas... contrairement à d'autres programmes de gestion de la migration comme en Europe ils avaient, donc on n'a pas cette réalité-là ici.

Donc j'ai parlé de l'exemption de l'étude d'impact sur le marché du travail, mais aussi je mentionne donc exit un modèle de politique sociale. C'est-à-dire qu'on n'élabore pas les programmes de mobilité internationale pour développer des politiques sociales. Ce n'est pas du tout le but de la chose. Ce n'est pas pour améliorer le savoir-faire des Canadiens. Il n'y a aucune réflexion sociale dans cette réalité-là. L'absence de cadre juridique précis... Là si vous avez des études de cas, puis probablement que vous allez avoir des commentaires plus précis à faire là-dessus, mais à ce que je sache et de façon plus anecdotique ici, c'est le droit du travail, mais de façon très générale qui s'applique ici, puis les droits humains aussi de façon générique. C'est-à-dire que les personnes issues de programmes de mobilité internationale ne sont pas encadrées de la même façon que les autres travailleurs qui se trouvent au Canada, précisément parce qu'ils font partie d'une entente administrative distincte. Puis donc j'ai mentionné les acteurs, les parties prenantes ou les autorités qui sont impliqués ici, CIC, Affaires étrangères et Commerce international de Développement, qui sont les acteurs privilégiés.

Alors j'avais un petit tableau que j'avais développé il y a quelques mois, que je reproduis ici, qui nous montre bien les différences ici dans la gestion finalement entre l'immigration temporaire

de travail puis les accords de mobilité. Donc le cadre des programmes il est assez différent. Dans le cas de la migration temporaire de travail, c'est la gestion nationale avec ressources humaines et développement des compétences, CIC, les employeurs. Dans le cas des mobilités c'est les accords de commerce, comme j'en avais parlé. Étude d'impact sur le marché du travail, il n'y en a pas, ils sont exemptés pour les personnes mobiles, pas pour les autres. Par contre pour les permis de travail ça, ça reste, ils sont obligatoires dans la plupart des cas, mais surtout ouverts dans le cas des accords de mobilité. Les conditions de séjour et de travail, ici on parle d'entrées accélérées, de séjours temporaires, de plancher salarial. C'est là où je disais tout à l'heure que ce n'est pas une gestion du travail, un cadre de respect des droits du travail qui est aussi spécifique. On parle plus de plancher salarial finalement. Puis le reste, je pense que j'en ai déjà parlé.

Alors est-ce que la mobilité est source de précarité ? C'est le dernier point que je vais aborder. Alors ici la littérature nous est de peu d'utilité. C'est que la littérature sur les personnes hautement qualifiées a tendance à ne pas parler de précarité. Habituellement les études sur la précarité des personnes mobiles sont les travailleurs migrants surtout non qualifiés dans le domaine de l'agriculture ou d'autres domaines, même les aides familiales résidentes, etcetera. On a tendance à voir les personnes hautement qualifiées comme faisant partie de la mobilité mondialisée, un peu le jet set, donc les privilégiés finalement de la mondialisation. Ceci étant, quand on se met à regarder un petit peu plus en détail ce qui se passe, on se rend compte qu'il y a peu de recours disponibles aux personnes. La question qui avait été posée très tôt dans ma présentation, est-ce qu'il y a un encadrement pour ces personnes-là lorsqu'elles arrivent ici? Non. Donc il y a une espèce de vide juridique et administratif qui existe et qui fait que ces personnes-là peuvent se trouver dans une situation de précarité. Alors le deuxième point...

Excusez-moi, j'ai parlé du troisième point avant le deuxième, mais j'arrive au deuxième. En fait on se rend compte finalement qu'il pourrait y avoir potentiellement des situations de précarité, d'autant plus que les personnes mobiles pourraient cumuler finalement différentes précarités. Une précarité au niveau du séjour, c'est-à-dire donc un séjour qui est temporaire, donc il ne peut pas accumuler par exemple de l'ancienneté, des droits. Une précarité qui viendrait du fait qu'on exclut la voie vers l'immigration, une installation. Puis une précarité aussi qui viendrait du fait qu'il n'y a pas d'encadrement qui pourrait permettre à ces personnes hautement qualifiées de se trouver un emploi qui correspond à leurs compétences. Donc on pourrait imaginer que finalement ces hypothèses-là pourraient être réunies puis donner lieu à des précarités, à des situations de précarité. Donc je vous invite à lire l'excellent rapport que des collègues de l'Université York, le professeur Goldring et d'autres ont publié sur le cumul de précarité. Bien que dans leur cas ils parlent surtout de migrants temporaires non qualifiés.

Puis dernier point, la précarité en fait pourrait même s'étendre finalement et c'est qu'il y a un risque que la gestion qu'on associe à la mobilité internationale se retrouve ailleurs aussi. Pour les gouvernements c'est une façon intéressante de se positionner sur la scène internationale. C'est une façon intéressante aussi de faire une gestion migratoire sans faire de la gestion migratoire et d'éviter aussi d'avoir à confronter les médias, les organisations communautaires, qui sont très au fait et suivent très directement ce qui se passe sur le marché du travail. Donc

l'exemple des aides familiales résidentes, par exemple, qui font partie maintenant des personnes qui peuvent être exemptées d'un avis sur le marché du travail, ça peut être vu comme étant un aspect positif, mais en même temps ça peut être aussi vu comme étant finalement... c'est comme si on était en train de créer un flou sur certaines catégories de personnes qui ne sont pas des migrants gérés par la gestion migratoire et qui ne sont pas non plus des immigrants, des candidats à l'immigration, et qui pourraient donc se retrouver finalement avec des clauses qui ressemblent beaucoup à ça.

Donc j'avais une conclusion, je vais rapidement parler... Donc il est possible qu'on voie un accroissement des situations de mobilité internationale. Les états y voient un intérêt intéressant. Ça permet aussi une certaine renonciation à une gestion nationale, donc la question sociale ou économique aussi d'une gestion migratoire, parce que ça permet aussi, comme je le mentionnais tout à l'heure, une espèce de levier que les gouvernements peuvent avoir, une création d'espaces de mobilité internationale tout à fait intéressants pour les gouvernements. Ceci étant, les programmes de mobilité internationale c'est assez... c'est-à-dire que ça fait déjà plusieurs années que ça existe, depuis le milieu des années 90, on pourrait dire, avec les transferts intra-entreprises. Mais ça reste encore assez limité en termes de nombre et on ne sait pas si ça va non plus s'élargir, dans la mesure où je pense que maintenant on commence à prendre conscience des limites que ces programmes-là peuvent poser, et notamment sur le suivi pour les personnes qui viennent à travers des programmes de mobilité internationale. Parce qu'il n'y a pas d'assurance que les professionnels hautement qualifiés... À part les transferts intra-entreprises, qui eux ils ont déjà un emploi lorsqu'ils arrivent dans le pays d'accueil, de destination. Pour les autres, puisqu'il n'y pas d'assurance, de garantie, il y a peut-être une possibilité aussi que ça soit ces candidats-là eux-mêmes qui se disent que ce n'est pas intéressant ces programmes-là. Les expériences négatives vont se transmettre et peut-être que c'est par là que finalement la source va se tarir.

Puis un dernier point, comment limiter les impacts négatifs? Ici j'aimerais me référer à l'exemple de l'Union européenne et la libre circulation des personnes. Donc dans le cas de l'Union européenne, comme je l'avais dit tout à l'heure, l'Union européenne a envisagé la libéralisation du facteur travail dans un contexte d'intégration économique, politique et sociale. Si on veut aller de l'avant avec des programmes de mobilité internationale, on devrait également aussi penser à un ancrage social. Puis une des façons de le faire, ou en tout cas une façon qui pourrait être intéressante et qui ressemble aussi à l'Union européenne, c'est à travers le principe de non-discrimination, qui par ailleurs est aussi un principe central du droit commercial. La non-discrimination c'est qu'on ne peut pas offrir à un partenaire ce qu'on n'offrirait pas aux autres. Autrement dit, on ne peut pas discriminer à l'égard d'un en particulier. L'Union européenne a utilisé le principe de non-discrimination aussi pour éviter ce qu'ils appellent le dumping social, c'est-à-dire pour éviter que des travailleurs hautement qualifiés de la Pologne par exemple viennent travailler pour 5 livres sterling l'heure à Londres alors que les Anglais demandent 35 livres l'heure. Donc c'est pour éviter ça qu'ils ont dit écoutez, quand on accorde la libéralisation des travailleurs, il faut aussi penser au contexte social dans lequel ça s'applique, et lorsqu'un travailleur vient de la Pologne pour travailler en Angleterre, ce sont les conditions de l'Angleterre qui prévalent et non pas les conditions de la Pologne et sous le vocable de non-



discrimination. Alors je pense que le Canada, avec les programmes de mobilité internationale, aurait quelque chose à apprendre là-dessus. Je ne dis pas qu'on fait du dumping social, parce qu'on a quand même des règles de base pour maintenir un plancher salarial par exemple, mais on ne va pas assez loin. Puis le principe de non-discrimination pourrait peut-être nous aider à aller un petit peu plus loin.

#### *Période de questions*

*Question : Quand vous parlez de mobilité internationale et puis que vous parlez des travailleurs de l'Union européenne, il y a quelque chose qui n'est pas très clair pour moi, puisque dans l'Union européenne en fait les travailleurs ils peuvent rester le temps qu'ils veulent. Ils ne sont pas en situation de travail temporaire. Comment on peut concilier ces deux...*

*Réponse de Hélène Pellerin : Oui. J'aurais dû le préciser tout à l'heure quand je disais pourquoi je parle de la mobilité dans l'Union européenne. C'est qu'au départ, lorsque l'Union européenne a développé cette mobilité des travailleurs, ce n'était pas clair que ça allait être aussi pour l'installation. C'est-à-dire que c'est venu après. C'est venu avec la citoyenneté européenne, etcetera. Mais il y avait dès avant ça cette idée d'une libre circulation finalement des travailleurs et c'est un peu dans ce contexte-là que je voulais le développer. Mais vous avez raison, à l'heure actuelle, la libre circulation c'est que tout ressortissant d'un pays membre peut s'installer et travailler, s'installer et rester, bien qu'il existe encore des obstacles de reconnaissance des équivalences, etcetera, même pour la portabilité des pensions, etcetera, il y a encore pas mal d'obstacles. Mais il n'en reste pas moins qu'au départ, ce n'était pas pour la libre installation. C'était libre circulation des travailleurs qu'on l'avait consenti. J'aurais dû le préciser que c'était à ça que je pensais.*

*Question : Vous parliez, parmi les caractéristiques, qu'il n'y a pas de voie vers l'installation. Vous connaissez, j'imagine, le programme de l'expérience québécoise ici au Québec, qui démontre que les frontières ne sont pas si étanches entre ces PMI et les autres statuts d'immigration. Donc ce n'est pas si tranché que ça, si vous voulez, les frontières, en tout cas à l'heure actuelle. Je ne sais pas depuis combien de temps ce programme existe. Depuis quelques années. Mais le Québec, par rapport aux étudiants étrangers notamment, encourage les étudiants étrangers qui ont un diplôme québécois à faire une demande de résidence permanente.*

*Réponse de Hélène Pellerin : Oui, vous avez raison.*

*Question : Et on est dans un no man's land, pour répondre à ces personnes-là qui font ces démarches aussi en matière d'immigration.*

*Réponse de Hélène Pellerin : C'est un peu comme si le gouvernement québécois finalement décidait de faire une gestion par l'offre une fois que ces gens-là ont déjà fait des preuves ici.*

C'est-à-dire que je ne sais pas si on fait l'offre à tout le monde, de dire faites une demande, ou si on cible certaines catégories ou certains groupes d'individus.

*Question : Un des problèmes, c'est qu'avec la multiplication de ces catégories d'immigration notamment dans la mobilité internationale par exemple entre le PVT et le jeune professionnel, éventuellement... Éventuellement la résidence parce qu'il y a beaucoup d'immigrants qui utilisent ces programmes dans le but d'immigrer et d'avoir la résidence permanente. Donc le problème c'est entre ces statuts-là, parlons des personnes qui ont le droit de rester parce que certains... bon les ressortissants de l'Union européenne, la plupart ils peuvent rester ici 6 mois sans permis de travail. Le problème c'est que dans cette période-là, il y a des gens qui travaillent et des fois pour 5 \$-6 \$ de l'heure, donc je ne sais pas s'il y a eu des recherches là-dessus... Parce que je ne sais pas moi, j'ai plutôt l'impression que c'est une catégorie qui va augmenter, parce que dans un contexte d'austérité c'est moins cher qu'un encadrement, sans parler d'un accompagnement soutenu dont ces personnes auraient besoin. Donc je ne sais pas si vous avez connaissance d'études qui parlent de justement de multiplication des statuts dans un contexte de mobilité internationale et les conséquences sur la santé, le travail.*

*Réponse de Hélène Pellerin : J'ai fait allusion à quelques-unes de ces études-là tout à l'heure. Mais rares sont les études qui les englobent tous dans un programme de mobilité internationale. Effectivement, la multiplication des statuts, en fait le texte de Goldring parle de multiplication des précarités aussi parce que multiplication de statuts, ça touchait un peu à cette question-là. Mais pour en revenir à l'autre point que vous mentionniez, vous disiez que vous aviez l'impression que ces programmes-là vont se multiplier parce qu'il y a un intérêt à voir ces personnes-là dans une situation assez précaire. Je ne suis pas certaine que les autorités le font délibérément pour précariser ces populations-là. Je pense que c'est vraiment plus un outil pour se positionner à l'échelle internationale qu'un outil pour exploiter les travailleurs.*

Ceci étant, quand on a vu la réforme récente de 2014 des programmes de migration temporaire au Canada, puis comment le Québec aussi suit un peu dans cette voie-là, on voit qu'effectivement le gouvernement est de plus en plus mal à l'aise avec la patate chaude des programmes de migration temporaire. Ils sont conscients de tous les abus qui peuvent exister, des situations d'inégalité et d'injustice, et se devaient de réagir. Or ce qui est intéressant, c'est qu'ils ont réagi surtout pour les programmes... par la gestion par la demande. Donc ils ont essayé de gérer ça. Oui on va rajouter les périodes de temps pour faire l'étude d'impact sur les marchés du travail. En tout cas ils ont rajouté plein de... pour rassurer la population, mais aussi ils ont aussi donné plus de possibilités... En fait non, pas beaucoup de recours pour les migrants qui seraient dans une situation d'abus. Mais surtout pour s'assurer que les employeurs n'abusent pas des situations puis qu'ils n'utilisent pas ces programmes-là pour des fins d'exploitation.

Ce qui est intéressant c'est qu'effectivement ils ont fait très peu de réformes aux programmes de mobilité internationale en même temps. Ils ont plutôt dit OK on va s'assurer que le marché du travail soit pris en considération, mais ça reste des considérations très vagues et ça semble être ailleurs que ça se situe. C'est dans les relations bilatérales de négociations avec les

partenaires. Moi j'ai l'impression que c'est là qu'il faut essayer de comprendre qu'est-ce qui est en train de se passer. Mais vous avez raison, je pense qu'il va y avoir deux réalités. Il y a ce qui se passe à l'échelle des relations bilatérales, puis ce qui se passe sur le terrain et un moment donné probablement que ça va exploser.

*Question : Moi je voulais dire que quand on regarde historiquement, le but du Canada, quand ils ont commencé à faire l'immigration, c'était plus pour peupler le Canada. Maintenant ils n'ont plus cette inquiétude donc le but est plus économique. Pensez-vous que juste avec la mobilité, ils vont pouvoir peupler le Canada, garder le même chiffre, les populations vont augmenter...*

*Réponse de Hélène Pellerin :* Mais je ne crois pas que les programmes de mobilité internationale vont remplacer les programmes d'immigration ou les programmes de migrants temporaires. Je ne crois pas. Donc ça ne va pas les remplacer.

*Question : C'est juste parce que quand je regarde le site de l'immigration, que ça soit au Canada ou l'immigration de Québec, là on a vraiment diminué le taux des immigrants. Ce qu'ils recevaient avant 50 000/55 000 par année, des immigrants, maintenant quand on regarde les chiffres, ils ont pas mal diminué.*

*Réponse de Hélène Pellerin :* Parce qu'au niveau des quotas, ça reste encore à peu près les mêmes à l'échelle du pays. C'est à peu près 250 000, 230 000, 220 000, mais c'est à peu près...

Les objectifs de 250 000 ça n'inclut pas les travailleurs migrants temporaires. Ça inclut juste les objectifs d'immigration au Canada. Mais là, avec la nouvelle réforme puis Accès-Canada, je ne sais pas ce que ça va donner comme résultat, mais on a tout mis dans un même pot maintenant, tout un même bassin, les catégories.

*Question : Vous avez dit que la mobilité internationale risque de générer la précarité. Ma question est, est-ce que cette mobilité internationale aussi risque de générer la création d'inégalités entre les pays?*

*Réponse de Hélène Pellerin :* Je pense que oui. Le Canada avait modifié sa loi sur l'immigration en 1967, ils avaient enlevé l'origine. Donc tous les immigrants qui avaient les compétences pouvaient venir. Avec les programmes de mobilité internationale, c'est assez paradoxal, mais on identifie les pays avec qui on veut faire des partenariats. C'est assez particulier. Puis effectivement, je pense qu'on va voir... il va y avoir un moment donné des inégalités et des régimes de mobilité très différents selon les régions.

*Question : Dans un des textes qu'on avait à lire que vous aviez écrit en 2011, on parlait d'un État-providence qui devenait un état plus investisseur social. Est-ce que vous pensez que ces programmes de mobilité internationale là s'inscrivent plus dans un état investisseur social ou toujours dans plus un État-providence?*

*Réponse de Hélène Pellerin* : Non on n'est plus dans l'État-providence, pas du tout. L'état investisseur social c'était un peu ce concept de... l'état ne disparaît pas. Il y a une intervention économique, mais l'état intervient pour plutôt s'assurer que les personnes soient capables de s'insérer sur le marché du travail. Ça serait un peu ça l'idée. Mais je pense qu'avec les programmes de mobilité internationale ça correspond un peu à ça, mais je pense que c'est... encore là il n'y a même plus l'arrimage avec le social, pas vraiment en fait. Ça ne semble pas avoir... Il ne semble pas avoir eu une suite dans les idées, c'est-à-dire de voir commente concrètement ça joue sur l'économie canadienne par exemple. C'est plus dans les relations de privilèges finalement qu'on élabore avec les autres.

Merci beaucoup à tous.

#### Bibliographie

- Kunz, R., Lavenex, S. et M. Panizzon 2011. 'Introduction. Governance through partnerships in international migration', dans R.Kunz et al. (sous dir.) Multilayered Migration Governance. The Promise of Partnership, Routledge, p. 1-20.
- Panizzon, M. 2010. 'International Law of Economic Migration - A Ménage à trois - Mode 4, EPAs and Bilateral Migration Agreements, Journal of World Trade, Dec., Vol. 44 (6), 1207-1252.
- Pellerin, H. 2011. 'De la migration à la mobilité: Changement de paradigme dans la gestion migratoire. Le cas du Canada, Revue Européenne des Migrations internationales, 27 (2), 57-75.
- Sassen, S. 2008. 'Two stops in today's new global geographies. Shaping novel labor supplies and employment regimes. American Behavioral Scientist, 52 (3), 457-496
- Goldring, L. et P. Landolt, 'The Impact of Precarious Legal Status on Immigrants' Economic Outcomes, IRPP Study, 35, October 2012

#### Biographie de la conférencière :

Professeure titulaire à l'École d'études politiques, Université d'Ottawa. Elle a publié un ouvrage (Governing international labour migration Routledge 2008) et plusieurs chapitres et articles sur la gestion migratoire à l'échelle nationale et internationale. Elle a également travaillé sur le rôle des diasporas dans le développement (Review of International Political Economy 2012) et sur l'émergence d'un nouveau paradigme de la mobilité (Revue européenne des Migrations internationales 2011).